



ARRETE DU MAIRE
portant délégation de signature

à Monsieur Philippe GRIMBER
Premier Adjoint au Maire d'HAZEBROUCK
en l'absence de Monsieur Guillaume GAMELIN,
du 5 août 2026 au 30 août 2026 inclus

Service Juridique

VB/BD/VB/AD/AA/2026/124

Le Maire de la Ville d'HAZEBROUCK,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-18,
R 2122-8,

Vu l'arrêté 2026/27 du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions et signature
à Monsieur Guillaume GAMELIN, cinquième Adjoint à la tranquillité publique et
aux anciens combattants, en charge des sécurités du quotidien et du devoir de
mémoire,

Vu l'arrêté 2026/35 du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions et signature
à Monsieur Philippe GRIMBER, premier Adjoint au Maire,

Considérant que Monsieur Guillaume GAMELIN, cinquième Adjoint, est absent du
5 août 2026 au 30 août 2026 inclus,

Considérant qu'en l'absence de Monsieur Guillaume GAMELIN, afin d'assurer le
bon fonctionnement des services, il convient d'attribuer temporairement délégation
de signature à Monsieur Philippe GRIMBER, premier Adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1

Monsieur Philippe GRIMBER, en sa qualité de premier Adjoint, reçoit pour la
période du 5 août 2026 au 30 août 2026 inclus, délégation de signature pour les
documents se rapportant aux délégations attribuées à Monsieur Guillaume
GAMELIN, par arrêté n°2026/35 du 23 mars 2026.

Article 2

Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce
qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif
de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire



Article 4

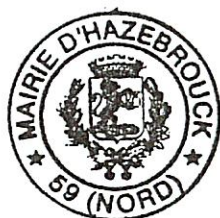
Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.

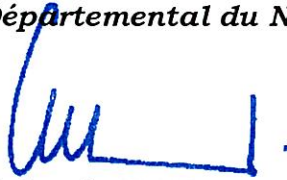
Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE,
- Monsieur Le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance Dunkerque,
- Monsieur Benjamin DESPLANQUE, Directeur Général des Services,
- La Direction Générale des Services pour insertion au recueil des actes administratifs,
- Au service du Guichet Unique pour insertion au registre des arrêtés et des décisions,
- Au Pôle Fonctions Support et Appui aux Directions,
- M. le comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable d'Hazebrouck,
- Les Services Municipaux pour information et pour insertion au registre des arrêtés municipaux et au recueil des actes administratifs de la Ville d'HAZEBROUCK.

Mairie d'HAZEBROUCK, le 4 août 2026

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**




Valentin BELLEVAL

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

